
Proposition d'un article additionnel, ensuite retiré, au projet de décret présenté par Bailly et relatif au citoyen Dumont-Valdajou, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Jacques Alexis Thuriot

Citer ce document / Cite this document :

Thuriot Jacques Alexis. Proposition d'un article additionnel, ensuite retiré, au projet de décret présenté par Bailly et relatif au citoyen Dumont-Valdajou, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 544;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36668_t2_0544_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

prises sur les fonds de secours et de gratifications.

« III. Il sera payé, par les mêmes fonds, des arrérages qui lui sont dus et des avances qu'il a faites depuis le premier janvier 1790 » (1).

Un article additionnel est proposé par le Comité des Finances.

La Convention Nationale déclare que le citoyen Dumont-Valdajou a bien mérité de ses concitoyens par 30 années de succès dans l'art de guérir.

Cette dernière partie du projet de décret a été rejetée sur la motion de THURIOT, qui l'a motivée sur ce que cette disposition pourroit donner des ennemis à un citoyen dont le reste du décret prouve assez la reconnaissance que lui doivent ses concitoyens (2).

31

Un membre [RAFFRON] fait une motion d'ordre relativement à la vente des biens des émigrés (3).

RAFFRON. J'ai mis par écrit quelques idées sur la vente des biens des émigrés: je vais les soumettre à la Convention.

L'homme est un être sensible: le plaisir et la douleur partagent son existence; jouir et souffrir, voilà le sort des humains, ainsi que de tout ce qui respire. Hors de là c'est le néant: la patience adoucit les maux, calme les douleurs; la durée des jouissances constitue le bonheur dont l'homme a un désir insatiable; il a voulu s'en assurer la perpétuité dans l'état social par la propriété. Telle est la catégorie des affections de l'homme dont la sensibilité est le genre; telle est la charpente du système social, fondé sur l'amour propre de l'homme, l'amour de lui-même: elle ne pouvait pas avoir d'autres bases: aussi les législateurs, voyant que l'homme, en se mettant en société, avait identifié la propriété avec son essence, ont-ils garanti autant la sûreté des propriétés que celle des personnes.

Il suit de ces notions préliminaires que la jouissance des propriétés est l'aliment de l'état social, et que la certitude de cette jouissance en est le fondement le plus solide.

La révolution a exproprié les traîtres, les conspirateurs, les émigrés: leurs biens, ne pouvant être régis par l'administration nationale, doivent être vendus à de nouveaux propriétaires; cela est incontestable, et présente en même temps l'occasion la plus favorable de donner au gouvernement français toute la stabilité dont les choses humaines sont susceptibles.

J'entre en matière.

Vous voulez (parce que le peuple le veut, vous en êtes l'organe fidèle), vous voulez, dis-je, établir une république démocratique; vous devez donc non-seulement assurer les propriétés, mais des principes fondamentaux de notre gouvernement, dont une telle organisation fera de tous les citoyens autant de zélés défenseurs de la société; ils seront tous propriétaires ou pourront

multiplier les propriétaires. Ce doit être là un le devenir; car les métiers, les arts, le commerce ont aussi leurs propriétaires; alors chacun, oui chacun, pour l'intérêt de sa propriété, maintiendra la tranquillité au dedans, si nécessaire aux jouissances, et se réunira à son voisin, s'armera pour repousser, terrasser, anéantir les ennemis du dehors (l'amour de soi-même étant la racine de l'amour de la patrie). Tels sont les moyens de bonheur public, de vraie splendeur, de force, de puissance nationale, que vous pouvez faire valoir en ce moment; je vais vous proposer mes idées sur ce grand, cet important objet.

Puisqu'il est de l'intérêt de la république de multiplier les propriétaires, toutes les terres des domaines nationaux, terres labourables, vignes, prés, saussaies, moulins et autres, qui rapportent un produit annuel pour une culture annuelle et sont susceptibles d'être cultivés avec de petits moyens, doivent être mis en vente par petites portions; par-là vous rapprocherez les hommes de l'égalité et vous augmenterez le nombre des défenseurs de la patrie.

L'indigent, l'homme dénué de tout, voit de sang-froid et avec indifférence les troubles intérieurs, ou n'y prend souvent part que pour augmenter le désordre, dont il espère profiter; il voit tranquillement l'ennemi du dehors s'avancer et ravager les campagnes: il n'a rien à perdre. Mais le propriétaire s'intéresse à la tranquillité intérieure, dont il a besoin; il s'inquiète des plus légers troubles, parce qu'il voit son ennemi particulier dans l'ennemi commun.

La vente des terres en petites parties, très importante sous ce rapport, présente encore un avantage bien précieux: les petits propriétaires ne sont pas et ne deviendront jamais, si le gouvernement républicain démocratique surveille, ils ne deviendront jamais, dis-je, des spéculateurs, des accapareurs, des dévorateurs: ce sont ces derniers qui pompent et absorbent la richesse sociale, et qui, par cette cupidité famélique, dissolvent enfin les empires.

Les beaux-arts vous aideront à fonder la république: laissez-les aller, mais comptez moins sur leur assistance. Ces enfants de l'imagination embellissent la société et n'en seront jamais le soutien ni la force (1). L'agriculture, le commerce fait avec probité et bonne foi, les arts vraiment utiles, enfin les vertus, voilà les fondements solides de notre république une et indivisible. Les beaux-arts ne doivent paraître qu'en seconde ligne; mais surtout ne les caressez pas trop: leur électricité est dangereuse. Je ne suis pas un Visigoth; je me suis appliqué à apprécier les choses; je les réduis à leur juste valeur.

Il convient donc de diviser les terres à vendre au nom de la nation en petits lots.

La Convention nationale en fixera le *quantum*. Je pense que six arpents peuvent occuper un cultivateur et nourrir sa famille, dont les facultés, par le temps et l'assiduité au travail, s'accroissent avec les besoins (2).

Mais comment ces terres seront-elles vendues? On s'étonnera sans doute de cette question, et on

(1) P.V., XXX, 38. Minute de la main de Bailly (C 290, pl. 900, p. 16). Texte dans *J. Paris*, n° 388; *M.U.*, XXXVI, 59; *J. Sablier*, n° 1093; *Audit. nat.*, n° 487; *J. Matin*, n° 535; *F.S.P.*, n° 204; *C. Eg.*, p. 180.

(2) *J. Paris*, n° 388.

(3) P.V., XXX, 39.

(1) Note de l'auteur: « Les falbalas, la broderie, la graine d'épinards, n'ajoutant rien au vêtement comme vêtement ».

(2) *Id.*: « J'ai proposé un *minimum*, et voilà tout. Pourquoi donc avoir improvisé là-dessus à satiété? Il serait peut-être utile de fixer le *maximum* des discours improvisés ».